

LES REVENDICATIONS DES COMMIS ÉPICIER

A l'Assemblée de la Section des Épiciers de Détail de Montréal qui a eu lieu la semaine dernière, il a été présenté une requête des commis épiciers demandant: 1o. Une augmentation de salaires; 2o. Une diminution des heures de travail; 3o. Une loi relative au travail des femmes et des enfants dans les magasins; 4o. La nomination d'un Inspecteur de magasin; 5o. Un enseignement technique donné dans les magasins aux employés; 6o. Un jour consacré à la fête du commerce à l'instar de la fête du travail et 7o. Une demi-journée de repos au milieu de la semaine.

Les Commis-épiciers ne borneraient pas là leurs revendications; leur porte-parole a déclaré que d'autres questions étaient à l'étude, mais pas encore suffisamment au point pour qu'on en parle actuellement. D'ailleurs, ils auraient l'intention de réunir en un Congrès, au mois de février prochain, tous les commis de la province de Québec.

A parler franchement les commis-épiciers auraient dû étudier plus mûrement qu'ils ne l'ont fait les questions qu'ils ont présentées à l'Association, c'est-à-dire à leurs patrons, ce qui les aurait empêchés d'en présenter quelques-unes qui sont absolument incompatibles.

Ainsi, demander en même temps un plus fort salaire et moins de travail n'est guère logique. C'est vouloir courir au devant d'un échec certain que de rechercher les deux choses à la fois.

Supposons un moment que les commis-épiciers demandent simplement une augmentation de salaires. S'agit-il de tous les commis ou simplement des principaux commis ?

C'est une question qui demande qu'on y réponde.

Il en est une autre qui doit également être formulée dans le même but: les salaires devront-ils être les mêmes dans toutes les épiceries et pour tous les commis de même expérience ?

Les Commis-épiciers comprennent-ils qu'il y aura pour chaque classe de commis—en supposant qu'ils soient divisés en plusieurs classes—un minimum de salaire établi ? Voilà autant de points qui demanderaient tout d'abord à être éclaircis pour qu'on sache ce que veulent les commis-épiciers, ce à quoi ils tendent.

Les commis déclarent, ce qu'il serait difficile de nier, que le commis d'aujourd'hui connaît moins son métier que le commis d'il y a vingt ans. Aussi, disent-ils, le commis d'aujourd'hui devrait recevoir au magasin un enseignement technique qui lui fait défaut.

On nous permettra de différer d'opinion avec les commis sur ce dernier point. Un commis devrait connaître son métier. S'il veut le salaire d'un commis,

il ne doit plus être un apprenti ou, s'il attend de son patron que celui-ci lui enseigne ce qu'il devrait savoir, il lui faudra se contenter d'être traité en apprenti. Il y a une distinction à faire non seulement entre un commis expérimenté qui fait preuve de savoir et d'initiative et le commis qui n'est guère qu'un manoeuvre ou une machine.

Le commis expérimenté, actif, qui prend les intérêts de son patron, n'est pas celui qui va présenter des requêtes pour faire augmenter son salaire et, du même coup, demander moins de travail. Ce commis là est sûr d'obtenir toujours et partout le salaire qu'il mérite réellement et il sait bien que, du jour où il aura quelques économies, il trouvera facilement l'appui et le crédit voulus pour s'établir à son propre compte.

Pour acquérir l'expérience que devrait nécessairement posséder tout commis qui veut et mérite réellement un bon salaire, il faut faire un apprentissage sérieux. Ce n'est pas quand il faut gagner sa nourriture, son vêtement et son logement qu'il convient de faire son apprentissage, mais quand on a encore l'âge où l'on peut sans rougir rester à la charge de ses parents. L'apprentissage d'un métier est le prolongement de l'école; il ne permet pas à l'apprenti de gagner sa vie, mais le prépare à devenir l'ouvrier ou le commis qui rendra assez de services pour mériter un salaire.

Mais comment faire faire l'apprentissage aux jeunes, puisque les commis-épiciers prétendent précisément qu'on devrait plutôt les envoyer à l'école que de les laisser au magasin.

Ce sont les commis-épiciers eux-mêmes qui se plaignent de ne pas connaître leur métier aussi bien que leurs aînés dans la carrière le connaissent. Pour quoi donc ne font-ils pas comme autrefois ? Si, autrefois, les commis connaissaient bien leur métier, c'est qu'ils commençaient jeunes leur apprentissage qui durait longtemps.

D'après le nouvel ordre de choses dont il a été donné lecture à l'assemblée de l'Association des Épiciers de détail de Montréal, il n'y aurait plus d'apprentis dans l'épicerie, mais simplement des commis bien rétribués à qui le patron devrait apprendre leur métier.

Nous ne prétendons pas que les commis-épiciers n'ont aucune réclamation à faire valoir. Il y a sûrement dans l'épicerie, des patrons qui abusent quelque peu de leurs employés; il en est ainsi partout; mais, comme partout aussi, c'est l'exception.

Il semblerait que quelques commis avides de popularité et ambitieux d' remplir un rôle parmi leurs confrères se soient mis en tête de présenter une liste de revendications aussi nombreuses que possible, sans se rendre bien compte de ce qui pourrait en résulter.

Nous croyons inutile d'examiner pour le moment les autres demandes des commis-épiciers; elles sont d'une importance secondaire et n'affectent aucun intérêt bien sérieux.

Pour celles que nous avons passées en revue, nous croyons avoir démontré qu'elles sont en contradiction les unes avec les autres. Nous pouvons ajouter qu'elle semblent émaner de gens qui manquent de l'initiative voulue pour devenir eux-mêmes patrons un jour ou l'autre. Assurés de rester commis toute leur vie, un bon salaire et beaucoup de repos, feraient bien leur affaire. Malheureusement ce sont deux choses qui ne marchent guère ensemble.

UNE LIGNE DE TRAMWAYS QUI SERAIT NUISIBLE

Nous avouons ne pas très bien voir l'utilité qu'offrirait une ligne de tramways passant, comme il en est question, par la rue Dorchester-Ouest.

Cette rue nous semble suffisamment desservie par les tramways qui circulent, au nord, sur la rue Ste-Catherine et, au sud, sur les rues St-Antoine et St-Jacques, sans parler de la ligne St-Laurent-Windsor qui traverse le Carré Dominion sur le côté Ouest.

C'est un quartier tranquille, d'un trafic bien peu actif, recherché surtout par les piétons et ceux qui aiment la promenade en voiture. Nous avons besoin dans l'intérieur de la ville, de ces espèces d'oasis, si l'on peut ainsi s'exprimer, où le citadin puisse trouver un abri contre le bruit et les allées et venues des chars et le brouhaha d'un mouvement intense.

Il n'y a pas plus de raison de faire passer les chars sur la rue Dorchester-Ouest que sur la rue Sherbrooke. Il ne faut pas que toutes nos principales et nos plus belles voies soient sillonnées de rails et de trolleys. Si l'on adoptait une politique contraire, on ne verrait bientôt plus dans la ville de gens vivant de leurs rentes, parce qu'ils n'auraient plus la tranquillité relative qu'ils peuvent encore trouver en certains endroits. Ceux qui ont amassé quelque bien cherchent généralement le repos et le calme quand ils quittent les affaires. Il serait facile de les éloigner et de nuire au commerce de détail de tout un quartier très prospère, s'il était donné suite au projet de faire passer les tramways dans cet endroit calme et tranquille qu'est la rue Dorchester Ouest.

Nous croyons devoir attirer tout spécialement l'attention de la Chambre de Commerce du District de Montréal sur ce point et nous avons l'espoir qu'elle protestera avec toute l'autorité qu'on lui reconnaît en même temps qu'avec succès contre un projet qui nous paraît avoir de graves inconvénients, sans être d'aucune utilité.